

**M A I R I E
D E
M O I S S A T**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

Tél. : 04 73 68 13 43
Fax : 08 26 38 43 25

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le trente du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Olivier JEANVOINE, Franck DUCHER, Dominique COLL-SERRES, Thierry TISSERAND, Isabelle BRACALE, Alexandre DEVAUX, Laëtitia AGOSTINONE, Freddy THOMAS, Mélanie GENDRE, Pierre MIGLIARA, Fabrice BRASSIER.

Procuration d'Annie LAGEYRE à Olivier JEANVOINE.

Procuration d'Isabelle GROUIEC à Isabelle BRACALE.

Etaient absents : Martine MALTERRE-PUYFOULHOUX, Pascal MERY excusés.

La séance est ouverte à 20 h 13

Secrétaire de séance : Isabelle BRACALE

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Contrat de Prévoyance Collective Mutuelle Nationale Territoriale :

Monsieur le Maire rappelle que le personnel communal cotise depuis 2008, à la Mutuelle Nationale Territoriale pour une « Garantie Maintien de Salaire ». Il commente une note de conjoncture reçue dernièrement et accompagnant la notification d'augmentation proposée par la M.N.T à effet du 1^{er} janvier 2017. Cette évolution de cotisation est destinée à :

- répondre aux conséquences d'un risque prévoyance qui se dégrade en raison principalement du vieillissement de la population et de la nature des métiers (emplois techniques et physiques).

- poursuivre la couverture des adhérents dans les meilleures conditions,
- pérenniser le régime.

Le nouveau coût de cotisation au 1^{er} janvier 2017 sera de 1.80 % (contre 1.32 % en 2013, 1.42 % en 2014 et 2015, et 1.68 % en 2016).

Enfin Monsieur JEANVOINE précise qu'un avenant doit être signé entre la collectivité et la M.N.T afin que le personnel communal puisse continuer de bénéficier de cette « Garantie Maintien de Salaire ».

Après délibération les membres du Conseil Municipal décide à l'unanimité de conserver ce contrat « Garantie Maintien de Salaire », et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la modification du taux de cotisation qui passe à 1.80 % au 1^{er} janvier 2017.

2 – Autorisations Spéciales d'Absences :

Monsieur le Maire rappelle que lors des réunions du 15 janvier 2016 et du 11 mars 2016, le Conseil Municipal avait délibéré sur certaines autorisations d'absence du personnel communal. Ces délibérations ont ensuite été adressées au Comité Technique du Centre de Gestion pour avis.

En ce qui concerne les décisions du 11 mars, le Comité Technique a émis un sursis à statuer. En effet il existe déjà une circulaire de la Fonction Publique d'Etat qui englobe tous ces cas d'absences

exceptionnelles. Ainsi il propose à la commune d'abroger les délibérations précédemment prise et d'appliquer cette circulaire de la Fonction Publique d'Etat.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'abroger les délibérations du 15 janvier 2016 et du 11 mars 2016 concernant les A.S.A,
- d'accorder aux agents de la collectivité les A.S.A. conformément à la circulaire de la Fonction Publique d'Etat.

3 – Etude Plan Local d’Urbanisme :

Monsieur le Maire rappelle que :

- lors de la réunion du 5 février 2016, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité de confier une mission d'assistance à maître d'ouvrage au Cabinet REUGE Consultant afin de choisir un bureau d'études pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

- lors de la réunion du 1^{er} juillet 2016, au terme de la procédure d'appel d'offre, le Conseil Municipal avait choisi le cabinet CAMPUS DEVELOPPEMENT pour réaliser son projet de P.L.U à l'échelon communal.

- toutefois, suite à une réunion d'information sur le transfert de compétence « planification d'urbanisme » à la Communauté de Communes et sur la démarche de mise en place d'un P.L.U Intercommunal, les membres du Conseil Municipal avaient décidé à l'unanimité d'attendre le mois de septembre afin de connaître la position de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier sur ce sujet.

A ce jour, et en l'absence de décision, Monsieur TISSERAND précise que les Conseils Municipaux, dans un premier temps, puis la C.C.E.D.A devront faire connaître leur position respective sur le transfert de compétence « planification d'urbanisme » et le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dans les trois mois précédents le 27 mars 2017.

L'opposition au transfert de la compétence P.L.U à une Communauté de Communes reste possible et devra être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale. Pour notre Communauté de Communes, la minorité de blocage est fixée à 4 communes et environ 3 585 habitants.

Monsieur le Maire explique qu'il a également été en contact avec les services de la D.D.T (Madame PARRAIN) au sujet des aides en matière d'élaboration de P.L.U.

La Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D), aide financière de l'État aux collectivités territoriales peut être versée l'année qui suit le lancement de l'étude. Par contre, en cas de transfert de compétence et de lancement d'un P.L.U.I dès 2017, il est possible que la D.G.D soit versé à la C.C.E.D.A avec libre choix pour elle d'en rétrocéder une partie à la Commune.

Enfin et après discussion les membres de Conseil Municipal réaffirme leur volonté de voir avancer le dossier P.L.U à l'échelon communal, sous réserve que la facturation puisse se faire étape par étape sans engager la Commune à payer la totalité de l'étude en cas de transfert de la compétence.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- de lancer l'étude du P.L.U tel que défini lors de la réunion du 1^{er} juillet 2016,
- de contacter le Cabinet CAMPUS Développement, qui a été retenu lors de ladite réunion pour sa proposition la mieux-disante d'un montant de 19 725.00 € H.T.
- de solliciter auprès des services de l'Etat, une subvention D.G.D,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché concernant l'élaboration du P.L.U.

4 – Charges locatives des ateliers communaux :

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2003, Monsieur Henri PUYFOULHOUX loue à la Commune, un local pour les services techniques dont le montant du loyer a été redéfini lors de la réunion du Conseil en date du 1^{er} juillet 2016.

Différentes charges doivent également être remboursées chaque année par la collectivité, à savoir :

- participation à la location du compteur électrique,
- consommation d'électricité,
- ordures ménagères.

Il s'agit donc de régler les sommes suivantes, sachant que les charges n'ont pas été demandées par le propriétaire en 2014-2015.

	2014-2015	2015-2016
Location compteur électrique	24.00 €	24.00 €
Consommation électricité	620.43 €	668.92 €
Ordures ménagères	43.50 €	45.50 €
TOTAL	687.93 €	738.42 €

Par ailleurs, Monsieur le Percepteur demande une délibération afin de pouvoir régler ces différentes charges annuelles.

Après délibération, les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- de régler les charges annuelles dues suite à la location du garage pour les services techniques

2014-2015 = 687.93 €

2015-2016 = 738.42 €

5 – Projet de maîtrise d'œuvre assainissement 2017 :

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 9 octobre 2015, par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé le programme de travaux en termes d'assainissement dans le cadre de l'étude diagnostique. Il avait été défini ainsi :

2016	Chemin de Charliat Place du Monument / Rue de la Fontaine	Pose d'un séparatif
2017	La Croix Blanche	Pose d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de relevage
2018	Route de Pironin	Pose d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de relevage
2018	Réhabilitation de la station d'épuration	Option 830 E.H (Equivalent Habitant)
2019	Chemin des Biarres Chemin de Praredon et Route de Vassel jusqu'à la Croix Blanche	Pose d'un réseau séparatif Pose de réseau eaux usées
2020	Réseau et station « les Charles »	Création de réseau + station d'épuration
2021	Route de Billom	Création d'un réseau d'eaux usées
2022	Rue du Moustier	Création d'un réseau séparatif

La tranche de travaux 2016 se répartit de la façon suivante:

- la place du Monument est presque terminée

- Chemin de Charliat / Rue de la Fontaine / Rue du Gadi devrait débuter au mois de novembre.

Monsieur le Maire présente ensuite un détail estimatif de travaux élaboré par le cabinet d'études EGIS Eau, concernant :

Tranche 2 : versant ouest « secteur 1a – rue de la Croix Blanche »

Prestations	Montant
Terrassements – Maçonneries	130 076.20 €
Canalisations – Accessoires	96 931.50 €
Branchements particuliers	24 480.00 €
Travaux divers – Plans et dossiers	11 437.50 €
TOTAL des travaux H.T	262 925.20 €
Prestations extérieures	13 176.00 €
Etudes et Maîtrise d'œuvre	24 849.11 €
Assistance contrôles et topographie	3 000.00 €
Frais divers	3 049.69 €
TOTAL des travaux H.T	307 000.00 €
T.V.A. 20 %	61 400.00 €
Total des travaux T.T.C.	368 400.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le détail estimatif de travaux élaboré par le Cabinet d'études EGIS Eau, pour un montant de travaux de 307 000.00 € H.T concernant la : Tranche 2 versant ouest « secteur 1a – rue de la Croix Blanche »,
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces administratives nécessaires à ce dossier.

6 – Demandes de subvention assainissement 2017 au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Monsieur le Maire propose ensuite aux membres du Conseil de solliciter le concours financier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, afin d'obtenir des subventions nécessaires à la réalisation de la tranche 2017 de travaux d'assainissement

Tranche 2 : versant ouest « secteur 1a – rue de la Croix Blanche »

Montant H.T des travaux : 307 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- sollicite le concours financier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions, notamment de déposer tous les dossiers de demandes de subventions auprès des services concernés.

7 – Tableau des effectifs :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2016, avec les précisions suivantes :

- création d'un poste non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe, 20/35^{ème} en novembre 2015, avec détermination d'une date de fin d'activité.
- omission d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, 21/35^{ème}.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2016

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35	
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35	
- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1 poste à 22,5/35	
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 20/35	
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35	
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35	
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 21/35	
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 20/35	Poste non-permanent
- adjoint technique 2 ^{ème} classe	1 poste à 6.06/35	Période du 01/09 au 31/12/2016
- adjoint technique 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35	
Cadre d'emplois des ATSEM		
- ATSEM 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35	
- ATSEM 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35	
Cadre d'emplois des éducateurs des A.P.S		
- éducateur des APS	1 poste à 6/35	
Cadre d'emplois des gardes champêtres		
- garde champêtre chef	1 poste à 15/35	

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- détermine la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2017 pour le poste non permanent d'adjoint technique 2^{ème} classe, 20/35^{ème},
- approuvent la modification du tableau des effectifs,
- chargent Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ces modifications.

8 – Avenant à la convention de balayage des voies publiques :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la SEMERAP concernant la convention relative au balayage des voies publiques de la commune. Afin de faciliter la gestion administrative des conventions, il est convenu de modifier l'article relatif à la reconduction annuelle.

Il présente donc un projet d'avenant de convention pour le balayage des voies publiques.

Le troisième alinéa de la convention est remplacé comme suit :

« La décision de ne pas reconduire la convention doit être signifiée par écrit à la SEMERAP, deux mois avant l'échéance annuelle. Dans le cas contraire, la convention sera reconduite de manière tacite ».

Toutes les dispositions de la convention qui ne sont pas contraires, modifiées ou remplacées par les dispositions du présent avenant, sont maintenues.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuvent cette modification de l'article relatif à la reconduction annuelle,
- charge Monsieur le Maire de signer l'avenant n°1.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Travaux divers :

Bâtiments communaux : peintures extérieures

Monsieur Franck DUCHER demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir aux teintes souhaitées pour la réfection des peintures extérieures de la salle polyvalente, l'Agence Postale, la Mairie et l'école.

Après délibération, les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- de contacter l'Architecte des Bâtiments de France pour avis,
- de demander ensuite des devis et échantillon de peinture à diverses entreprises.

2 – Chantiers d'insertion :

Monsieur Freddy THOMAS informe que le personnel des Chantiers d'insertion est intervenu sur la commune pour la période du 5 au 22 septembre. Des travaux de réfection de peinture ont été réalisés :

- Pont de la planche,
- Pont « Route de Ravel »,
- Balustre aire de jeux de Moissat-Bas,
- Barrière près du lavoir de Moissat-Bas,
- Portail du cimetière côté « Chemin des Biarres »,
- Nettoyage du ruisseau (enlèvement des branchages).

3 – Eclairage du rond-point :

Monsieur Freddy THOMAS informe le Conseil Municipal que le rond-point n'est plus éclairé depuis quelques années. Il va contacter les services CEGELEC afin d'établir un devis pour la réparation des 4 blocs et la remise en état de l'éclairage sur le rond-point.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent cette décision à l'unanimité.

4 – Communauté de Communes Entre Dore et Allier :

Madame Isabelle BRACALE met à disposition des élus et du public quelques formulaires de « La Lettre d'information Automne 2016 – n° 2 ».

Elle précise qu'une plateforme de stockage de pièces détachées du groupe PSA Peugeot Citroën va s'installer au printemps prochain au cœur du parc d'activités intercommunal. Une soixantaine d'emploi seront à pourvoir sur le site.

Dans le cadre du Temps d'Activités Périscolaires, l'activité Handisports est prévu pour la période 5 du 5 mai au 7 juillet 2017.

Monsieur Thierry TISSERAND informe que dans le cadre du programme d'actions accompagnant la construction de la Médiathèque intercommunale et en préparation de son ouverture au public, au printemps 2017, plusieurs rendez-vous seront proposés aux habitants du territoire. Plusieurs chantiers ont été lancés et notamment celui intitulé « Tricotons la ville ». Ce projet invite la population à réaliser une œuvre collective avec pour objet de décorer grâce au tricot, les éléments urbains et végétaux de la ville de Lezoux. Souhaitant souligner l'identité intercommunale de ce projet, la C.C.E.D.A aimerait investir l'ensemble des communes en y exposant une installation dans chacune d'entre-elle.

Concernant la commune de Moissat, l'élément à décorer sera : décors de la Place et de la fenêtre de la bibliothèque. Des éléments seront exposés dans la cour de l'école.

5 – Bibliothèque municipale :

Monsieur le Maire remercie Messieurs Thierry TISSERAND et Freddy THOMAS pour les travaux de réfection de peinture de la bibliothèque municipale. Celle-ci a pu rouvrir ces portes aux lecteurs de la commune, le lundi 26 septembre.

6 – Réfection de voirie :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion en date du 2 septembre 2016, les membres du Conseil ont décidé à l'unanimité de confier les travaux de création de ralentisseurs :

- *rue de Chanlat et R.D 229,*
- *chemin sous les oies et R.D 10,*
- *rue du Moustier et R.D 10,*

à l'Entreprise COLAS pour un montant de 14 046.00 € H.T.

Les travaux débuteront le 5 octobre 2016. Un arrêté de circulation sera établi pour la durée des travaux.

7 – Agriculteurs :

Monsieur le Maire informe qu'il envisage de programmer une réunion avec les élus, les agriculteurs et si possible les services de la Police de l'eau afin de faire le point sur la gestion des fossés et des cours d'eau.

8 – Emploi ponctuel :

Monsieur le Maire propose d'employer ponctuellement une personne aux services techniques afin de renforcer l'effectif des services techniques sur des opérations ponctuelles de travaux (aménagement de salle, peinture, désherbage...). Il rappelle qu'un poste non permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe a été créé en novembre 2015.

Après délibération, les membres du Conseil approuvent cette proposition à l'unanimité.

9 – Chemin du Terrail :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Ludovic BRUNEL qui demande que le chemin du Terrail soit aplani.

10 – Réfection de la Place du Monument :

Monsieur le Maire informe que les travaux de réfection des divers réseaux sont terminés, reste la réfection de la chaussé en bicouche.

Une réunion de chantier aura lieu le mercredi 5 octobre, à 14 h 30 en présence Mme SAUVANET et des entreprises SADE et CEGELEC.

Monsieur le Maire rappelle l'état de dépenses prévisionnelles établi par le cabinet d'architecte chargé de l'aménagement de la Place du Monument pour un montant prévisionnel de 354 569,73 € HT.

Il présente le dossier complet de la phase A.P.D des lots 1 à 5 :

- le Cahier des Charges techniques Particulières (C.C.T.P),
- le Dossier Quantitatif et Estimatif (D.Q.E) et le récapitulatif total.

<i>LOT</i>	<i>MONTANT</i>
VOIRIE	200 762.50 €
TERRASSEMENT / GROS OEUVRE	70 200.00 €
AMENAGEMENT PAYSAGER	21 087.50 €
SOUS TOTAL HT	292 050.00 €
IMPREVUS 5 %	14 602.50 €
TOTAL H.T PREVISIONNEL	306 652.50 €
OPTION ESPACES VERTS	4 950.00 €
HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE	42 967.23 €
TOTAL H.T	354 569.73 €

Il présente le nouveau plan avec quelques modifications issues de la dernière réunion avec l'équipe d'architectes:

- arrondi de la voirie en haut de la « Rue de la Fontaine »
- Insertion de vigne des 2 côtés de la voirie
- stationnement pour les 2 roues en lieu et place d'une place de stationnement des véhicules suite à la modification de la voirie.
- Création d'un passage piéton vers la maison de Madame Renée NUGEYRE.

Monsieur le Maire demande aux élus de délibérer sur le dossier complet de la phase A.P.D des lots 1 à 5, ainsi que sur le montant des travaux, sachant qu'une prochaine réunion sera programmée mi-novembre pour décider des derniers détails avant appel d'offre et formalisation de la phase PRO.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le dossier complet de la phase A.P.D des lots 1 à 5 :
 - le Cahier des Charges techniques Particulières (C.C.T.P),
 - le Dossier Quantitatif et Estimatif (D.Q.E) et le récapitulatif total
- approuve le montant prévisionnel de 354 569,73 € HT relatif à l'aménagement de la Place du Monument.
- charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

11 – Terrain stabilisé :

Monsieur le Maire rappelle que Madame Nathalie LESPIAUCQ, architecte chargée des travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, a présenté un projet de création d'un terrain stabilisé à la place du terrain d'entraînement en herbe derrière le stade principal. Son descriptif est chiffré à un montant de près de 150 000 €. Le montant est trop élevé et ne correspond pas à la demande. Le cahier des charges sera revu avant consultation des entreprises.

Suite à une demande de l'AS MOISSAT, Monsieur le Maire demande aux élus de réfléchir à la mise en place d'un mobil home ou autre (local de 25 à 30 m²) à disposition de l'A.S MOISSAT pour différents services (soulager l'utilisation des vestiaires, bénéficier d'un lieu de rencontre après match à l'abri).

Prochaine réunion du Conseil Municipal, vendredi 4 novembre à 20 heures 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 20.